

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
COMMUNE D'ARGENTRE-DU-PLESSIS

Boulevard du Maine

Parcelles cadastrées section AC n° 337, 338, 350p et 650p

PA4 : Plan de Composition

Société SAS TERRAEDIFI
n°6, Rue de la Rigaudière
35 510 CESSON-SEVIGNE

Référence informatique	Indice	Date	Echelle	Dessinateur	Nature des modifications
2023 40-PA.dwg	C	21/07/2023	1/250	MMA	Complément au Pa 035 006 23 V0004

Systèmes de coordonnées	
Planimétrie : RGF 93 - CC48 (TERIA)	altimétrie : NGF - IGN69 (TERIA)

 Bureau Principal 10 Z.A. Le Boulais - 35690 ACIGNE Téléphone : 02 99 62 52 10 e-mail : acigne@hamel-associés.com	DOSSIER :
	2023 40 - 230 065

LEGENDE TOPOGRAPHIQUE :

- Périmétre du Permis d'Aménager non défini contractuellement, et non garanti
- Application cadastrale non contradictoire
- Bâti, bâti léger
- Mur
- Clôture légère
- Bord de chaussée
- Bordure
- Cantivous
- Signalisation horizontale
- Végétation (haies, arbres, arbustes)
- Talus, fossé
- Réseau électrique (coffret)
- Réseau éclairage public
- Réseau télécom (chambre)
- Réseau AEP (Poteau incendie, Bouche à clé)
- Réseaux EP (Regard, grille)
- Réseaux EU (Regard)
- Réseaux divers / non identifiés

Tableau de répartition des surfaces

Superficie lots	4 457 m ²
Superficie voirie	778 m ²
Superficie stationnement	80 m ²
Superficie espaces verts	145 m ²
Superficie totale	5 460 m ²

LEGENDE COMPOSITION :

- Bandes de constructibilité principale et secondaire :
 - Bande de constructibilité principale (R+1+C)
 - Bande de constructibilité secondaire (R+C - H max 3m50)
- Accès aux lots :
 - Accès aux lots obligatoires
 - Accès au macrolot obligatoire
- Traitement des surfaces :
 - Chaussée (enrobé)
 - Chaussée (enrobé + résine colorée) - "zone piétonne"
 - Stationnements (pavés drainants ou équivalent)
 - Espaces verts
 - Talus bâché (géomatte géochimvire ou équivalent) planté
 - Arbes (Ailissier de Suède - Sorbus intermedia) à planter à charge de l'aménageur
- Divers :
 - Cote de voirie projetée
 - Pente projetée
 - Talus
- Bordure :
 - Bordure T1
 - Cantivous CC1

